

PROJET DE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU SECTEUR SUD DU CENTRE-VILLE SAINT-ROCH

Rapport de consultation publique – Mai 2017



TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	3
LE QUARTIER SAINT-ROCH	4
EN RÉSUMÉ.....	4
DÉMARCHE CONSULTATIVE.....	6
La démarche de consultation tenue en amont du processus réglementaire	6
La démarche de consultation réglementaire.....	7
FAITS SAILLANTS.....	11
Activités et vocation du territoire	11
Cadre bâti	11
Mobilité	12
Aménagement de l'espace public	12
SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES	14
Mémoires	14
Présentations verbales sans mémoire	28
ANNEXE 1 – COMPTE RENDU DE LA SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE	32

MISE EN CONTEXTE

En janvier 2013, une première étape a été franchie lorsque la Ville de Québec a adopté le Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour l'entrée de ville du secteur Saint-Roch. Celui-ci englobait les îlots de l'autoroute Laurentienne et les rues de la Couronne et Dorchester. Dès 2012, la population avait mentionné qu'elle souhaitait qu'une planification porte aussi sur la portion sud du quartier qui présente également des enjeux.

Principale zone d'affaires du centre-ville, le secteur sud du quartier Saint-Roch présente des potentiels de développement, de mise en valeur et d'aménagement urbain intéressants :

- On y trouve des terrains à fort potentiel de consolidation ou de transformation et des choix doivent être faits pour orienter adéquatement leur développement futur.
- Étant un lieu de prédilection pour accueillir de nouveaux résidents, l'ajout de logements variés doit être permis.
- D'autres enjeux touchant à l'aménagement urbain doivent aussi être abordés. On peut penser au verdissement ou encore, aux parcours piétonniers et cyclables à valoriser.

Au terme de cette démarche, la Ville présente un tout nouveau PPU pour la portion sud du centre-ville Saint-Roch. Celui-ci s'inscrit dans la suite logique du PPU de l'entrée de ville du secteur Saint-Roch. Pour des raisons pratiques et logiques visant la continuité des interventions, le PPU considère en son sein la portion du quartier comprise entre la rue de la Croix-Rouge et la rue Notre-Dame-des-Anges. Le contenu déjà couvert en 2012 y est reconduit avec quelques adaptations justifiées par l'évolution des connaissances pour certains sites.

Cet exercice de planification vise à :

- Réunir l'ensemble des planifications ponctuelles en une stratégie d'ensemble.
- Proposer des interventions qui tiennent compte des particularités du milieu et des opportunités d'aménagement et de développement.
- Proposer des lignes directrices en matière d'urbanisme (usages, lotissement, implantation, stationnement, architecture, etc.).
- Cibler les interventions prioritaires et proposer une stratégie selon un horizon à court, moyen et long terme.

LE QUARTIER SAINT-ROCH

Le quartier Saint-Roch, lieu animé et destination prisée par la population jusqu'à la fin des années 1950, a connu un long et profond déclin. Ce n'est que dans les années 1990 que sa relance s'est amorcée. Peu à peu, le quartier redevient le cœur culturel et économique de la ville.

Le quartier sud de Saint-Roch se trouve au cœur du centre-ville et des quartiers centraux. Quelque 7590 résidents, 12 695 travailleurs et 3070 étudiants y habitent ou le fréquentent quotidiennement. Il s'agit d'un milieu de vie dynamique, puisqu'il est à la fois un pôle d'emploi, culturel et institutionnel, ainsi qu'un lieu de commerce régional et local. Le quartier est composé d'habitations de faubourgs, d'immeubles à gros gabarits et d'édifices patrimoniaux.

Malgré les espaces verts publics à proximité, le quartier sud de Saint-Roch a un besoin criant de verdissement. Il possède le deuxième plus bas taux de canopée en ville (12%) et offre peu d'espace pour planter, ce qui favorise les îlots de chaleur.

Le secteur sud du centre-ville Saint-Roch possède de forts potentiels d'aménagement urbain. De nombreux terrains sont sous-utilisés, près de l'autoroute Dufferin, le long de l'axe Charest entre les rues Sainte-Hélène et Saint-Vallier Est et à l'est de la rue Dorchester. Dans une perspective d'utilisation accrue du transport actif dans le secteur du centre-ville, une réflexion doit également être effectuée pour le développement de liens piétonniers et cyclables, principalement entre la falaise et la rivière Saint-Charles. Finalement, une stratégie de requalification de certains sites doit être élaborée, dont celui du centre communautaire Saint-Roch ainsi que l'ancienne station d'Hydro-Québec.

La Ville souhaite poursuivre ses efforts pour mener à terme sa mise en valeur et le développement du plein potentiel de son centre-ville afin d'offrir un meilleur milieu de vie à ses citoyens.

EN RÉSUMÉ

La vision du Programme particulier d'urbanisme du secteur sud du centre-ville Saint-Roch se résume en cinq points :

- Un pôle d'emploi régional touchant à des secteurs d'activité variés, incluant l'administration et les nouvelles technologies ;
- Un pôle de services regroupant de nombreux établissements répondant à une clientèle tant locale que municipale ;
- Un pôle culturel reconnu à l'échelle municipale, tant pour les lieux de création et de diffusion qu'on y trouve que pour son potentiel d'accueil d'événements majeurs ;
- Un milieu de vie accueillant une population aux profils diversifiés, dont le nombre est appelé à croître ;

- Faire de cette portion importante du centre-ville un lieu dynamique, habité, diversifié à tous les égards, aux qualités urbaines distinctives et où la qualité de vie prédomine.

La Ville de Québec se dote de six grandes orientations découlant de la vision. Celles-ci aideront à répondre aux enjeux du secteur :

1. Soutenir la croissance des activités économiques et accroître les emplois au sein du centre-ville Saint-Roch, tout particulièrement à l'intérieur du corridor urbain formé du boulevard Charest et de la rue Saint-Joseph, en misant notamment sur les créneaux porteurs de la technologie, de la création et du savoir ; Assurer une répartition équilibrée de l'offre commerciale et poursuivre la dynamisation de la rue St-Joseph comme axe commercial principal.
2. Doter le centre-ville Saint-Roch d'une image à la hauteur de son importance régionale et mettant en valeur sa vocation comme pôle technologique, créatif et culturel, en poursuivant la mise en valeur du domaine public et en favorisant la réalisation d'une architecture distinctive, moderne et pérenne.
3. Renforcer en priorité la présence résidentielle par l'accroissement continu du nombre de logements et une diversification de l'offre dans l'ensemble du quartier.
4. Consolider et densifier le cadre bâti par l'apport de nouveaux projets sur les terrains vacants ou sous-développés, en cohérence avec le milieu construit existant.
5. Créer un environnement urbain enrichissant, agréable, sécuritaire et où la qualité de vie prédomine. Entre autres valoriser les grands parcs urbains existants, créer de nouveaux espaces de détente au profit des résidants et mettre en place une stratégie de verdissement en faveur d'une atténuation des îlots de chaleur.
6. Favoriser les déplacements actifs et le transport en commun par divers moyens s'inscrivant dans la foulée du Plan de mobilité durable, en bonifiant l'offre en transport en commun et en améliorant les conditions de déplacement des piétons et des cyclistes par l'aménagement d'itinéraires sécuritaires et confortables.

DÉMARCHE CONSULTATIVE

L'écriture du Programme particulier d'urbanisme du secteur sud du centre-ville Saint-Roch a été précédée de consultations préalables en 2014, 2015 et 2016, menées auprès de la population concernée, comprenant des séances de remue-méninges, un forum de discussion publique tenu par le Conseil de quartier Saint-Roch, un sondage en ligne et une consultation publique sur un avant-projet de PPU. Ces consultations ont été tenues en amont de la consultation réglementaire exigée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

La démarche de consultation tenue en amont du processus réglementaire

Dans le but de connaître les besoins et les attentes de la population qui fréquente le secteur sud du centre-ville de Saint-Roch, deux phases de consultation publique ont été organisées avant le dépôt du projet de programme particulier d'urbanisme : la première consistait en une consultation sur la vision et les grandes orientations afin de recueillir les besoins et attentes de la population, alors que la seconde portait sur un avant-projet de PPU.

Consultations préalables sur la vision et les grandes orientations

Une première phase de consultation préalable s'est tenue à l'automne 2014 et au printemps 2015. Des séances de remue méninges ont été organisées avec quatre groupes témoins composés de représentants des domaines suivants : gens d'affaires et promoteurs; résidents et organismes communautaires; professionnels des technologies de l'information, de la culture et des arts; professionnels de l'aménagement et institutions. Un forum public a été organisée par le Conseil de quartier de Saint-Roch, puis une consultation en ligne s'est tenue au printemps 2015.

De plus, un partenariat avec la Table de quartier L'EnGrEnAgE de Saint-Roch a permis de rejoindre les populations plus vulnérables du quartier et d'obtenir leur avis sur les différents thèmes abordés dans le PPU.

Bilan de la participation aux consultations préalables sur la vision et les grandes orientations :

- Séances de remue-méninges : 41 participants
- Forum public du Conseil de quartier de Saint-Roch : 86 participants
- Consultation en ligne : 676 participants
- Caravane PPU de la Table de quartier L'EnGrEnAgE de Saint-Roch : 475 personnes rejointes

Consultation préalable sur un avant-projet de PPU

Au début de l'été 2016, un avant-projet de PPU a été présenté. La population a été invitée à en prendre connaissance et à se prononcer sur son contenu. Afin d'informer les citoyens, plusieurs mesures ont été prises :

- Invitation dans les boîtes aux lettres pour convoquer les citoyens à la séance d'information du 21 juin 2016
- Communiqué émis par la Ville de Québec
- Envoi de courriels aux membres du Conseil de quartier de Saint-Roch, ainsi qu'à sa liste d'abonnés
- Envoi de courriels aux abonnés de la Ville de Québec aux fils d'actualité des arrondissements de La Cité-Limoilou
- Envoi de courriels à la liste des citoyens intéressés par le PPU et ayant fourni leur courriel lors d'une étape précédente de consultation
- Dossier publié dans l'édition du mois d'août 2016 du bulletin municipal «Ma ville—D'un arrondissement à l'autre» distribué dans tous les foyers.

Une séance d'information a été tenue le 21 juin 2016 pour présenter l'avant-projet de PPU et répondre aux questions des citoyens. Par la suite, des séances d'audition des opinions ont été organisées les 22 et 23 septembre 2016, au cours desquelles les participants ont pu émettre leurs commentaires sur un contenu préliminaire.

Bilan de la participation aux consultations sur l'avant-projet :

- Séance d'information tenue le 21 juin 2016 : 72 personnes présentes; 22 personnes ont posé des questions.
- Séances d'audition des opinions tenues les 22 et 23 septembre 2016 : 30 personnes présentes; 46 mémoires reçus; 56 personnes ont exprimé leur point de vue verbalement ou par écrit.

Le rapport de consultation publique sur l'avant-projet ainsi que les modifications apportées à l'avant-projet ont été rendus publics le 17 mars 2017 par un communiqué et une mise en ligne sur le site Internet de la Ville de Québec.

La démarche de consultation réglementaire

Le projet de PPU a été dévoilé le 17 mars 2017, de même que la démarche de consultation réglementaire (phase 3 du processus de consultation).

Afin d'informer les citoyens de la démarche de consultation sur le projet de PPU du secteur sud du centre-ville Saint-Roch, plusieurs mesures ont été mises en place :

Rapport de consultation publique sur le projet de programme particulier d'urbanisme du secteur sud du centre-ville Saint-Roch

- Communiqués émis par la Ville de Québec
- Invitation dans les boîtes aux lettres pour convoquer les citoyens aux séances d'audition des opinions des 3 et 4 mai 2017
- Publication d'avis dans les journaux
- Envoi de courriels au Conseil de quartier de Saint-Roch ainsi qu'à sa liste d'abonnés
- Envoi de courriels aux abonnés de la Ville de Québec et au fil d'actualité de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou
- Envoi de courriels à la liste des citoyens intéressés par le PPU et ayant fourni leur courriel lors d'une étape précédente de consultation

Consultation tenue en vertu de la Loi sur l'aménagement et d'urbanisme

La Ville a présenté aux citoyens le projet de PPU et les modifications apportées à l'avant-projet lors d'une séance d'information publique tenue le mercredi 29 mars 2017.

Environ 40 personnes ont assisté à la soirée qui s'est déroulée à l'École nationale d'administration publique, la salle Jean-Paul-Tardif, située au 555, boulevard Charest Est. Les citoyens pouvaient y poser des questions et obtenir des informations complémentaires sur le projet de PPU. En tout, 20 personnes se sont présentées au micro pour poser leurs questions.

Le compte-rendu de la séance est présenté en annexe 1 du présent rapport de consultation publique.

Par la suite, la Ville a reçu les mémoires et entendu les commentaires des citoyens lors des séances d'audition des opinions tenues le mercredi 3 mai à 19 h et le jeudi 4 mai à 9 h. Les séances se sont déroulées au Club social Victoria, 170, rue du Cardinal-Maurice-Roy.

Dans le cadre de ces séances, deux consultations se sont déroulées simultanément : l'une concernant les modifications au Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) ; l'autre concernant les modifications au règlement d'urbanisme de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, en concordance avec le PDAD modifié.

En tout, ce sont 24 mémoires qui ont été déposés et présentés dans le cadre des consultations publiques sur le projet de PPU du secteur sud du centre-ville Saint-Roch, en plus de douze présentations orales sans mémoire.

Représentants de la Ville de Québec présents aux séances d'audition des opinions des 3 et 4 mai 2017 :

- Mme Julie Lemieux, conseillère municipale, vice-présidente du comité exécutif, responsable de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
- Mme Suzanne Verreault, conseillère municipale, présidente du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou
- Mme Chantal Gilbert, conseillère municipale du district de Saint-Roch-Saint-Sauveur et membre du comité exécutif

- Mme Diane Collin, conseillère en urbanisme, Service de la planification et de la coordination de l'aménagement du territoire et de l'environnement
- Mme Renée Desormeaux, directrice, Division de la coordination des projets de développement
- Mme Caroline Houde, chef d'équipe urbaniste, Arrondissement de La Cité-Limoilou
- M. Hervé Chapon, conseiller à la planification des transports, Bureau du transport
- M. Ghislain Breton, conseiller en environnement, Service de l'aménagement et du développement urbain
- M. Louis-Daniel Brousseau, conseiller en architecture et design urbain au Service de l'aménagement et du développement urbain
- Mme Pauline Guyomard, conseillère en urbanisme, Service de la planification et de la coordination de l'aménagement du territoire et de l'environnement
- M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
- Mme Marie Lagier, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne (organisatrice et animatrice des séances)

Consultation tenue en vertu de la Charte de la Ville de Québec et du règlement sur la politique de consultation publique

La Ville a consulté le conseil de quartier concerné par le PPU, concernant le projet de modifications au règlement d'urbanisme de l'arrondissement (règlement de concordance). Une rencontre de travail préparatoire a été organisée le 21 mars avec les administrateurs du Conseil de quartier de Saint-Roch. Par la suite le conseil de quartier a tenu une séance publique le 12 avril durant laquelle il a entendu les commentaires des citoyens et a émis son opinion sur le projet de PPU et les règlements de concordance :

- Assemblée du Conseil de quartier de Saint-Roch tenue le 12 avril 2017 au Club social Victoria, 170, rue du Cardinal-Maurice-Roy : 17 citoyens présents en plus des membres du conseil de quartier.

Le rapport d'opinion du conseil de quartier est disponible sur le site Internet de la Ville de Québec, à l'adresse : www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier.

Représentants de la Ville de Québec présents à la séance de consultation tenue par le conseil de quartier :

- Mme Chantal Gilbert, conseillère municipale du district de Saint-Roch-Saint-Sauveur et membre du comité exécutif
- Mme Diane Collin, conseillère en urbanisme, Service de la planification et de la coordination de l'aménagement du territoire et de l'environnement
- Mme Caroline Houde, chef d'équipe urbaniste, Arrondissement de La Cité-Limoilou
- M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne (organisateur et animateur de la séance)

Bilan de la participation aux consultations réglementaires

- Séance d'information tenue le 29 mars 2017 : 40 personnes présentes; 20 personnes ont posé des questions.

- Séances d'audition des opinions tenues les 3 et 4 mai 2017 : 52 personnes présentes; 24 mémoires reçus; 24 présentations de mémoires; 12 interventions sans mémoires.
- Séance du conseil de quartier : 17 personnes présentes en plus des membres des conseils de quartier.

FAITS SAILLANTS

La démarche de consultation sur le projet de PPU du secteur sud du centre-ville Saint-Roch a connu une bonne participation. De façon générale, les citoyens ont salué l'effort de consultation en amont et la volonté politique d'impliquer les citoyens dès le début du processus et au-delà des exigences de la loi.

Nous résumons ici les grandes lignes des principaux commentaires exprimés lors de cette vaste consultation publique de façon thématique. Une version plus détaillée se retrouve dans la section suivante.

Activités et vocation du territoire

De manière générale, les demandes des 13 participants qui se sont exprimés sur ce thème touchent la diversification de l'offre de logements. On met notamment l'emphase sur le besoin de logements sociaux abordables et pour les aînés. En ce qui concerne l'offre de grands logements, les opinions sont divisées. Les résidents du secteur souhaitent que l'offre de grands logements de 3 chambres soit plus grande afin d'accueillir plus de familles et ainsi encourager une mixité sociale dans le quartier. Plusieurs appuient la proposition que 20% des nouveaux logements soient composés de ce type de logement. À l'inverse, plusieurs promoteurs demandent à la Ville d'être plus flexible quant à la contrainte des grands logements et d'évaluer la possibilité de subdiviser les unités en cas d'impossibilité de vente. Enfin, on voudrait aménager des commerces au premier étage.

Les citoyens et organismes encouragent également la tenue de marchés publics et le développement de petits commerces de proximité dans le secteur. Par ailleurs, on souhaite voir le développement de plus d'activités et d'évènements, principalement en saison hivernale, moment où ils sont plus rares. Également, les participants encouragent la vitalité du quartier en relation avec les lieux importants du quartier tels que la bibliothèque Gabrielle-Roy, le parc Victoria, la rue Saint-Joseph et la rivière Saint-Charles.

On souhaite consolider le boulevard Charest comme une zone d'affaires régionale. Certains ont des préoccupations concernant l'avenir des endroits qui sont en désuétude, tel que l'ancien site du Omer Desserres. Enfin, on souhaite une définition claire de « terrains vacants » et « terrains sous-développés ».

Cadre bâti

Ce sujet a été abordé par près de 20 participants, partageant différentes opinions. La plupart des citoyens se positionnent favorablement à la densification, principalement sur les terrains vacants. Par contre, plusieurs souhaitent limiter la hauteur des nouveaux développements immobiliers - en particulier sur les terrains compris entre les rues de Saint-Hélène et de Saint-Vallier Est et dans le futur pôle d'échange de transport en commun à côté du domaine Des-Berges .pour limiter l'impact des futures constructions sur les secteurs résidentiels attenants. C'est pour cette raison que certains proposent de limiter les surhauteurs

demandées par les promoteurs. On leur demande de penser aux besoins des citoyens et on mentionne également l'importance d'assurer une accessibilité universelle dans les projets. Concernant le stationnement Dorchester, plusieurs participants sont d'avis que le projet futur devrait tenir compte des gabarits des alentours, c'est-à-dire de limiter la hauteur.

D'un autre côté, les promoteurs sont en faveur de l'augmentation des hauteurs, en particulier sur le boulevard Charest.

Enfin, des demandes concernent la revitalisation des façades, principalement sur la rue de la Couronne, la rue Saint-Vallier Est et le boulevard Charest. On voudrait voir la mise en place de programmes pour redonner de la vitalité aux maisons et édifices désuets du quartier.

Mobilité

Parmi les 12 participants qui se sont exprimés sur ce sujet, la plupart souhaitent une amélioration de la sécurité des déplacements des piétons et des cyclistes, principalement aux intersections considérées problématiques. Ils recommandent entre autres l'élargissement des trottoirs, un réaménagement des rues ainsi qu'un abaissement de la limite de vitesse dans les rues résidentielles, principalement près des écoles et des parcs.

Pour faciliter le transport actif, on mentionne qu'il serait intéressant de revoir les sens uniques dans certaines rues afin d'alléger le trafic ainsi que d'encourager les rues partagées et les rues piétonnières. Les participants veulent s'assurer qu'une passerelle aérienne sera maintenue ou reconstruite pour traverser l'autoroute laurentienne. L'accessibilité universelle est également une préoccupation au centre des demandes citoyennes.

Certains citoyens souhaitent voir plus de pistes cyclables dans le quartier. D'un autre côté, il y a des préoccupations à l'égard de la suppression de cases de stationnements lors de l'instauration de ces liens cyclables.

Pour encourager le transport en commun, on recommande d'améliorer l'accessibilité aux arrêts du RTC et d'investir davantage dans les infrastructures avec la création d'un pôle d'échange de transport en commun. Certains citoyens préféreraient même l'instauration d'un tramway.

Aménagement de l'espace public

De nombreux participants accordent une importance cruciale au verdissement du quartier. Parmi les 12 personnes qui se sont prononcées à ce sujet, certaines veulent inclure des cibles de verdissement dans les projets de développement des terrains sous-développés. On souhaite également l'installation de davantage de mobilier urbain, en particulier des fontaines et toilettes publiques et un accès à l'électricité pour permettre la tenue d'évènements.

Plusieurs participants voient l'aménagement du stationnement Dorchester comme une occasion d'aménager ce secteur qui comporte peu de verdure.

Rapport de consultation publique sur le projet de programme particulier d'urbanisme du secteur sud du centre-ville Saint-Roch

Le parc Victoria et le parc linéaire Saint-Charles sont considérés comme des lieux importants d'espaces verts et sont à conserver et à mettre en valeur. On souhaite également l'aménagement de la Marina Saint-Roch.

On demande également d'ajouter plus de parcs de proximités et de places publiques pour permettre des lieux de socialisation pour les citoyens.

Enfin, l'école des Berges formule différentes demandes pour accroître la sécurité des élèves qui se déplacent à pied vers l'école. De même, elle émet différentes attentes concernant le réaménagement des espaces publics autour de l'école, notamment la piscine Saint-Roch et le centre communautaire.

SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES

Mémoires

Tous les mémoires déposés dans le cadre des consultations publiques sur le projet de PPU du secteur sud du centre-ville Saint-Roch sont disponibles en ligne, sur le site Internet de la Ville de Québec : ville.quebec.qc.ca/ppu

No	Thème(s) abordé(s)	Individu ou organisme	Secteur ciblé	Résumé des demandes
01	Aménagement de l'espace public Mobilité Activités et vocation du territoire	Service amical Basse-Ville	Multiples	<ul style="list-style-type: none"> • Élargissement et réfection des trottoirs du secteur qui sont étroits et en piètres états; • Ajout de toilettes publiques bien réparties dans le quartier; • Amélioration du déneigement dans les rues secondaires du secteur; • Maintien du pourcentage de logement social et accessible aux aînés (si possible, réglementer); • Amélioration de l'éclairage public dans les rues du secteur, notamment les rues secondaires, pour augmenter le sentiment de sécurité; • Accroître la sécurité des intersections en interdisant le virage à droite au feu rouge pour les automobilistes; • Retour de l'arrêt du RTC à l'intersection de la rue Saint-François et de la rue de la Couronne (le temps de marche entre l'arrêt Sainte-Hélène et Prince-Édouard dissuade les aînés d'utiliser les services du RTC); • Maintien de commerces et de services de proximité abordables destinés aux résidents et non seulement aux travailleurs. Il faut s'assurer du maintien de commerces de proximité.
02	Aménagement de l'espace public	Monsieur David Alexandre Bélair Paulo	Pôle multifonctionnel régional Charest	<ul style="list-style-type: none"> • Réaménager les abords de la tour Fresk tel qu'avant les travaux de construction en nombre d'arbres, de largeur de trottoir et de mobilier urbain; • Augmenter le nombre d'arbres à planter, augmenter le mobilier urbain.
03	Aménagement de l'espace public Mobilité	Pech	Non spécifié	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager des mini-parcs aux coins des rues moins passantes ou dans les ruelles du secteur ; y inclure de la verdure et des fontaines. Abaisser la limite de vitesse de circulation à 20km/h dans certaines rues pour favoriser le partage de la rue. <ul style="list-style-type: none"> ○ Augmenter le nombre de supports à vélo dans le secteur; ○ Allonger les phases piétonnes aux feux de circulation, notamment à l'intersection des boulevards Charest et Langelier.

No	Thème(s) abordé(s)	Individu ou organisme	Secteur ciblé	Résumé des demandes
				<ul style="list-style-type: none"> • Inclure dans le PPU des logements subventionnés avec de la verdure et des espaces publics qui favoriseraient la mixité sociale; de privilégier des espaces locatifs plutôt que mixtes (condos, locatifs, lieux de vie). • Trouver des solutions originales et novatrices pour augmenter la canopée du quartier : plantation au ras des murs, plantes grimpantes, arbustes, bacs avec de la verdure comestible. Favoriser la création de liens entre les citoyens et les organismes en faveur d'initiatives de verdissement.
04	Cadre bâti	Groupe Gelber	Pôle multifonctionnel régional Charest	<ul style="list-style-type: none"> • Autoriser une hauteur de 45 mètres, soit 16 étages, sur le boulevard Charest entre la rue Dorchester et la rue Caron; De collaborer avec le futur promoteur pour la réalisation d'un complexe mixte (commercial, cinéma, auditorium, résidentiel, services, abribus).
05	Cadre bâti	GM développement	Pôle multifonctionnel régional Charest	<p>800, Boulevard Charest Est (Terrain Ashton)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre une hauteur de 28 mètres, avec une surhauteur de 49 mètres sur 50 % du terrain. (Si les expertises démontrent qu'il est possible de creuser un étage supplémentaire, GM pourrait diminuer la hauteur à 25 mètres, avec une surhauteur à 46 mètres); • Retirer le contingentement du C21; • Considérer l'espace de parc et celui prévu pour le SRB retranchés au projet comme aire verte, éliminant ainsi le 5% actuellement exigé au développeur, ou l'exiger uniquement au toit de l'immeuble ; Permettre la fenestration sur le futur parc; • Pour la Ville, s'assurer de permettre une variété d'usages en lien avec un projet de logement social : ref : PECH – Sherpa, H3, clinique SABSA, centre Durocher. <p>802-806, Rue Saint-François (Stationnement du Ashton)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre une hauteur de 16 mètres, avec une surhauteur de 28 mètres sur 70 % du terrain, avec des reculs sur les rues Monseigneur-Gauvreau et Du Roi; • Permettre les usages suivants : stationnement commercial, garderie, atelier d'artistes, classe de yoga, habitation (H1, H2) et R1 ; permettre l'usage C-11 (résidence de tourisme); réduire l'obligation de grands logements, à 40 % de 2 chambres, 10 % de 3 chambres; • Éliminer l'aire verte de 15 % ou l'exiger uniquement sur le toit.

No	Thème(s) abordé(s)	Individu ou organisme	Secteur ciblé	Résumé des demandes
				<p>41 boulevard Charest Est (Le Cobalt)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajout d'une surhauteur de 33 mètres à 60 % avec des reculs sur son pourtour, peu ou nullement perceptible à la hauteur de la rue; • Permettre l'aménagement du toit en terrasse; • Retrait du Règlement sur la CUCQ R.V.Q. 1324 concernant le critère de la zone M_PC_14. <p>510, Rue Saint-François (Desjardins)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre une surhauteur de 22 mètres à la toiture sur <u>60 % du terrain</u> et non de la projection au sol ou 87% de la projection au sol. Ces demandes sont nécessaires vu les servitudes de non-construction et les droits de vue du voisin car le bâtiment est existant; • Permettre l'usage commercial au RC (droit acquis du bâtiment), ainsi que sur le premier et le deuxième étage; et la mixité de logements et de bureaux sur le reste des étages. Enlever les exigences de grands logements. Permettre l'usage C-11 (résidence de tourisme); <p>Retirer l'obligation de fournir une aire verte, puisque le bâtiment n'en offre aucune, et que le parvis de l'Église offre une aire extérieure adjacente. Ou la réduire à 10 % sur le toit seulement;</p> <p>480, Rue Caron (Omer Desserre)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la hauteur de 16 mètres à 24 mètres ; Augmentation de la surhauteur à 28 mètres sur 60 % du terrain; • Possibilité de construire les stationnements souterrains sous le futur parc, au coin de Saint-Vallier; • Permettre la fenestration sur la façade donnant sur le parc à être aménagée au coin des rues Caron et Saint-Vallier. Sinon, permettre une servitude de vue pour l'installation de fenestration sur la ligne de lot à partir de 3 mètres du sol pour la façade donnant sur le parc ; • Permettre l'usage C-11 (résidence de tourisme) ; Maintenir l'usage C21.

No	Thème(s) abordé(s)	Individu ou organisme	Secteur ciblé	Résumé des demandes
				<ul style="list-style-type: none"> Éliminer la demande de 15% d'aire verte, vu l'aménagement du parc qui sera adjacent au projet; ou l'exiger sur le toit uniquement; <p>Affichage sur le mur ouest du 540, Boulevard Charest Est</p> <ul style="list-style-type: none"> Autoriser une affiche numérique de grande dimension sur le mur ouest du 540, boulevard Charest Est, dont le contenu respectera les critères déjà établis dans la proposition actuelle du PPU. Pour être efficace, ce panneau d'affichage pourrait avoir une largeur de 7 mètres avec une hauteur de 10 mètres.
06	Cadre bâti Activités et vocation du territoire	Les lofts de la Fabrique	Pôle multifonctionnel régional Charest	<ul style="list-style-type: none"> L'ajout de la définition de « terrains vacants » et de « terrains sous-développés » au PPU. L'intégration de cibles de verdissement dans le développement de terrains vacants ou sous-développés, incluant les petits terrains présents dans les faubourgs L'abaissement de la surhauteur autorisée et du pourcentage de la projection au sol de cette surhauteur dans l'aire d'affectation M_PC_20; L'ajout de critères spécifiques de protection des qualités historiques et patrimoniales du cadre bâti de type <i>faubourg</i>. D'enlever toute possibilité de surhauteur pour l'aire d'affectation M_FS_1. D'intégrer un minimum de <u>15% d'aire verte au sol, à des fins publiques</u>, pour le projet de l'îlot du stationnement Dorchester (inclus dans l'aire d'affectation M_PC_20); De convenir que cet espace est un parc vert dédié aux résidents du secteur et non pas un espace public faiblement végétalisé. Que ce 15% d'aire verte au sol soit atteint sans tenir compte des toits végétalisés et des espaces privés.
07	Activités et vocation du territoire Aménagement de l'espace public	Société de la Rivière Saint-Charles	Mixte Prince-Édouard / Saint-Charles	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir un réaménagement complet de la Marina Saint-Roch incluant le garage et la zone d'animation intérieure du côté est. Intégrer un projet phare au niveau récréotouristique au site de la Marina Saint-Roch et au parc de la Jeunesse Prévoir une stratégie d'aménagement pour une augmentation significative de la canopée du parc Victoria Traiter la question du lien de la rivière Saint-Charles et plus particulièrement avec le parc linéaire de la Rivière-Saint-Charles et les espaces limitrophes dans une partie à part.

No	Thème(s) abordé(s)	Individu ou organisme	Secteur ciblé	Résumé des demandes
				<ul style="list-style-type: none"> • Faire pression pour que le MTQ transforme en boulevard urbain la partie nord de la Laurentienne. • Étendre la stratégie de verdissement aux populations limitrophes (Saint-Roch nord et Saint-Sauveur).
08	Mobilité Aménagement de l'espace public Cadre bâti Activités et vocation du territoire	Comité citoyen de Saint-Roch	Multiples	<ul style="list-style-type: none"> • Ajout d'arrêts, synchronisation des feux piétonniers, réaménagement d'intersections dangereuses. • Implantation de voies cyclables sur des grandes artères telles que Charest et Prince-Édouard; généraliser la circulation cyclistes à double-sens, du stop américain et de feux prioritaires pour permettre le virage à gauche. • Ajout de mentions aux rues partagées et d'aménagements concrets pour améliorer les conditions des piétons. • Consulter les citoyens pour l'aménagement de l'îlot Fleurie, du Parc de la Jeunesse et des parcs de proximité. • Implanter des abreuvoirs et des toilettes publics. • Développer un plan de verdissement plus ambitieux pour l'ensemble du quartier; Hausser les exigences pour les sites non construits, les nouvelles constructions, les rénovations majeures; exiger le verdissement en façade pour toute nouvelle construction. Promouvoir les pratiques innovantes de végétalisation. • Transformer l'espace public à l'angle Caron/Saint-Vallier en parc de voisinage. • Prévoir une bande de verdure le long de la rue Saint-Vallier Est. • Abaisser les hauteurs et surhauteurs maximales sur le stationnement Dorchester; travailler les gabarits de l'îlot Dorchester pour laisser passer les vents, limiter l'impact visuel des équipements mécaniques visibles. • Grands logements : pour la norme intermédiaire, prévoir 50% de 2 chambres et 20% de 3 chambres. • Encourager la tenue de petits marchés publics de quartier. • Mettre en valeur le panorama à partir de la passerelle Adrien-Pouliot. • Créer un cordon de protection du coteau Sainte-Geneviève.
09	Cadre bâti Mobilité	CAPVISH	Multiples	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre bâti : augmenter le nombre de débarcadères pour le transport adapté, respect des règles de mise en accessibilité pour les parcs et les espaces de verdure.

No	Thème(s) abordé(s)	Individu ou organisme	Secteur ciblé	Résumé des demandes
				<ul style="list-style-type: none"> • Déplacements : s'inspirer du recueil <i>Vers des parcours sans obstacle</i> récemment adopté par l'OPHQ en complément du Guide d'accessibilité universelle de la Ville de Québec, améliorer le déneigement, augmenter la largeur des trottoirs. Le mémoire est également en accord avec les propositions de l'EnGreNage de Saint-Roch concernant l'éclairage, les îlots de chaleur et l'installation de toilettes publics.
10	Cadre bâti Mobilité	Institut du développement urbain du Québec	Mutiples	<ul style="list-style-type: none"> • Hausser et diversifier l'offre d'habitation par la densification et l'exploitation de certains terrains vacants : En raison des contraintes, la solution privilégiée est celle de la densification, qui s'effectue par l'ajout de logements en surhauteur et par la subdivision des lots. Les critères suivants doivent être privilégiés : <ul style="list-style-type: none"> ○ maintien, voire amélioration du couvert végétal; ○ intégration architecturale ; respect des critères d'ensoleillement du quartier; ○ développement des services de proximité; ○ convivialité pour les modes de transport actifs. • Apporter des modifications au plan d'aménagement actuel du territoire pour permettre la densification et le redéveloppement de nombreux espaces et bâtiments désuets, vacants, sous-utilisés ou abandonnés : L'IDU accueille favorablement les modifications apportées à l'avant-projet qui visent à permettre une plus grande densification, entre autres dans le secteur en requalification de l'entrée de la ville, par la transformation du tronçon sud de l'axe Laurentienne en boulevard urbain et la possibilité de construire en hauteur jusqu'à 25 mètres, ou plus ou moins 7 étages. L'intention de la Ville de permettre la construction en hauteur dans le secteur du Carré Lépine et des échangeurs à des hauteurs variant entre 25 et 33 mètres est une excellente nouvelle. • Maintien de l'espace de stationnement commercial dans le quartier et prise en compte de la qualité du sol dans l'augmentation des hauteurs de construction permises : La nappe phréatique se situe à une hauteur qui rend la construction de stationnement sous-terrain très complexe et génère des coûts supplémentaires majeurs. Les stationnements doivent ainsi être construits hors-sol, ce qui implique d'augmenter la hauteur des bâtiments afin de préserver le ratio stationnements/utilisateurs adéquat.

No	Thème(s) abordé(s)	Individu ou organisme	Secteur ciblé	Résumé des demandes
				<ul style="list-style-type: none"> • Encourager le développement d'édifices en hauteur sur les grandes artères : l'IDU considère donc que la vision définie par la Ville pour le secteur Saint-Anselme — Saint-Vallier — Dorchester est juste. • Déployer des infrastructures adéquates pour favoriser le transport actif : L'IDU se réjouit que la Ville ait pris en compte ses recommandations et ait fait l'ajout de pistes d'action en matière de mobilité.
11	Cadre bâti Aménagement de l'espace public Mobilité	SDC Centre-ville de Québec	Pôle multifonctionnel régional Charest	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la hauteur et la surhauteur maximales autorisées pour la zone près des échangeurs à 28m et 49m (CMA_PC_19). D'augmenter les hauteurs maximales autorisées de façon générale dans la zone commerciale principale; • D'instaurer et de maintenir les programmes de rénovation des façades. De prioriser les rues Saint-Joseph Est, de la Couronne, de Saint-Vallier Est et Charest dans le programme de revitalisation des façades; • D'instaurer et maintenir les programmes de subvention à la rénovation et aux maisons neuves; • Lors de l'aménagement d'espaces publics tels que des parcs, places publiques, etc. d'ajouter un accès à une source d'eau et à l'électricité et qu'ils soient accessibles pour tous; • De remplacer les bollards sur la rue Saint-Joseph par d'immenses pots de fleurs; • D'implanter des stationnements incitatifs aux entrées du quartier; • D'ajouter des pistes cyclables sans toutefois supprimer des espaces de stationnement; • De s'assurer de l'ajout de verdissement dans les espaces publics projetés et ceux déjà existants ; • D'aménager de nouvelles toilettes publiques accessibles dans le quartier; • D'aménager des lieux et des espaces publics accessibles durant la saison hivernale; • Revoir le circuit routier et les sens uniques; De rendre le tronçon de la rue Saint-Joseph entre les rues de la Couronne et Dorchester à double sens; • Développer et valoriser les axes nord-sud (des escaliers à la rivière) : signalisations, plan de quartier; • D'augmenter d'un établissement de débit d'alcool le contingentement par zone.

No	Thème(s) abordé(s)	Individu ou organisme	Secteur ciblé	Résumé des demandes
12	Cadre bâti	Yvan Blouin Architecte	Faubourg résidentiel sud	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition de modifications par rapport au nouveau zonage 12033Mb. Ce dernier est constitué de plusieurs lots qui seront unifiés pour en former un seul (175 St-Vallier Est, 192 et 198 Christoph-Colomb). <ul style="list-style-type: none"> ○ Le projet est de type résidentiel multifamilial. Il ne comporte pas de commercial. Nous désirons tout de même conserver le droit d'en inclure au rez-de-chaussée. Nous désirons également conserver l'ensemble des usages déjà inclus à la grille 12033Mb; ○ Réviser les exigences de surhauteur en retirant la notion de pourcentage de projection au sol du bâtiment (considérer un recul minimal de 3 mètres) et ainsi avoir un bâtiment optimisé et plus facile à aménager et ce, peu importe le site et ses contraintes.); ○ Corriger les limites de la zone 12037Hb puisque le projet du requérant empiète sur la zone 1203Mb. régulariser la limite afin que le projet soit entièrement dans la zone souhaitée. ○ Ne pas inclure de norme sur les grands logements pour la zone 12033Mb.
13	Mobilité Activités et vocation du territoire Aménagement de l'espace public	Commun'Action 0-5 ans	Mixte Prince-Édouard / Saint-Charles	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager des axes de déplacements actifs, sécuritaires et adaptés aux déplacements à pied avec des petits et/ou en poussette. (ralentir la vitesse et diminuer la circulation automobile, signaler de façon claire la présence d'enfants à proximité, etc.) Priorité : abords de l'école Des Berges, de la Maison des enfants Saint-Roch, du futur centre communautaire et des parcs actuels ou à venir; • S'assurer de l'entretien et de l'état adéquat des trottoirs en toute saison; • Concevoir des parcs, placettes, placotiors, espaces verts ou autres espaces de socialisation répondant aux préoccupations des jeunes familles qui souhaitent être en contact avec les citoyens du quartier i.e. créer des lieux d'échange accessibles à tous et favorisant la mixité présente dans notre quartier; • Augmenter à 20% le taux de grands logements de 3 chambres ou plus (ou 105m2).
14	Cadre bâti	Kevlar	Non spécifié	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre une pleine flexibilité dans le découpage de l'offre de logements, i.e. permettre de subdiviser les grands logements qui n'auraient pas trouvé preneur à chaque phase afin d'atteindre rapidement le ratio de prévente ou de prélocation requis pour amorcer la construction. À cette fin, ne pas imposer une norme minimale de grands logements.

No	Thème(s) abordé(s)	Individu ou organisme	Secteur ciblé	Résumé des demandes
15	Mobilité Aménagement de l'espace public Activités et vocation du territoire	Table de quartier l'EnGrEnAgE de Saint-Roch	Multiples	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier en amont les réfections de rues et du développement de grands projets pour améliorer et sécuriser les déplacements des piétons, cyclistes, poussettes, personnes à mobilité réduite; • Intervenir sur les rues secondaires fortement utilisées pour les déplacements actifs (ex : Saint-François Est), par des mesures de limitation de la vitesse de circulation automobile, d'embellissement et d'entretien accrus, afin d'y favoriser la cohabitation harmonieuse et la sécurité des usagers; • Inclure aux axes de déplacement actifs prioritaires les liens entre l'école des Berges et les autres points d'attraction du quartier tels que les parcs (Victoria, Henriette-Belley, de la Jeunesse, John-Munn), le futur YMCA, la bibliothèque, et y effectuer les interventions nécessaires pour faciliter les déplacements et accroître la sécurité vers ces sites; • Impliquer les organismes locaux concernés (mobilité réduite, familles, aînés, transports actifs et mobilité durable...) dans l'élaboration du plan d'intervention pour la sécurité des usagers vulnérables ainsi que dans la planification du réaménagement des axes de déplacement actif; • Inclure aux parcs et espaces publics, autant que possible, abreuvoirs et toilettes publiques avec tables à langer et adaptées pour l'accessibilité universelle, donc de les prévoir explicitement et clairement au projet de PPU; • Prendre en compte les enfants et les personnes à mobilité réduite en plus des utilisateurs actuels dans la planification des aménagements et du mobilier des places publiques et parcs; • Miser sur des aménagements créatifs et appropriables – bancs de bois, mobilier en agora ou paliers, gazon au sol – favorisant une mixité de fonctions (utilitaires, ludique) pour une mixité d'usagers • Collaborer avec les organisations et groupes à proximité des sites visés pour concevoir les mises à niveau et aménagements d'espaces publics : parc de la Jeunesse et Marina avec l'école des Berges notamment, parc Henriette-Belley avec le HLM du Roi, etc.; • Prévoir des zones d'ombre dans l'aménagement de tout nouveau parc ou placette de voisinage; • Hausser l'exigence pour les unités de 3 chambres ou plus (105 m²) à 20 % dans les zones où le projet de PPU la fixe à 10 %;

No	Thème(s) abordé(s)	Individu ou organisme	Secteur ciblé	Résumé des demandes
				<ul style="list-style-type: none"> • Soumettre aux exigences pour les grands logements toute nouvelle construction résidentielle sur tous les grands sites à développer (poste de la Reine, îlots bordés par les rues Saint-Vallier Est, Dorchester et Saint-Anselme, Carré Lépine...), qui représentent les seules opportunités d'augmenter significativement le nombre de grands logements du quartier pour en équilibrer l'offre; • Définir et appliquer la notion de « logement abordable » en fonction des plus récentes données sur les revenus des ménages dans les quartiers centraux de Québec et des recommandations d'organismes tels que le FRAPRU quant au pourcentage du revenu consacré au logement.
16	Activités et vocation du territoire	Conseil de quartier de Saint-Roch	Multiples	<ul style="list-style-type: none"> • Approuver les modifications avec un changement à la réglementation concernant l'usage résidentiel et les grands logements, mais en augmentant à 20% le taux de grands logements de trois chambres ou plus (ou plus de 105m²) pour les zones le long de Prince-Édouard et Saint-Vallier; • D'approuver les modifications à la réglementation concernant les usages commerciaux, dont les restaurants, l'hôtellerie, le contingentement des débits de boisson, et l'obligation d'avoir ou non un commerce au rez-de chaussée; • D'approuver les modifications à la réglementation concernant l'usage services administratifs; • D'approuver les modifications à la réglementation concernant l'affichage numérique mais prévoir des normes en matière de luminosité pour que ces installations ne génèrent pas de nuisance aux résidents du quartier; • D'approuver les modifications aux normes relatives au stationnement; • D'approuver les modifications au pourcentage d'aire verte requis; • D'approuver les modifications prévues à l'entrée de ville et au parc Victoria.
17	Activités et vocation du territoire Cadre bâti Mobilité	Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale	Multiples	<ul style="list-style-type: none"> • Mixité des usages – renforcer la présence résidentielle, diversifier l'offre de logements, augmenter le nombre d'espaces publics, récréatifs et communautaires, densifier le long des corridors de transport en commun, conforter le corridor Charest comme zone d'affaires régionale, expérimenter le concept de <i>rue principale</i> pour la rue Saint-Joseph; • Densité des espaces et des bâtiments pour un quartier à échelle humaine – mettre en place un système de bonus zoning ou de primes de densité en contrepartie duquel les

No	Thème(s) abordé(s)	Individu ou organisme	Secteur ciblé	Résumé des demandes
	Aménagement de l'espace public			<p>promoteurs doivent offrir des équipements ou services à la communauté; Définir des densités minimales;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir au moins 20% de logements sociaux soit un ratio de 1 logement social pour 4 logements construits; réduire les hauteurs dans l'îlot Dorchester; • Concevoir un îlot perméable qui puisse être traversé par les usagers; favoriser le plus possible les espaces verts, la plantation d'arbre et les toits verts; • Mobilité durable – aménager les parcours piétonniers selon le concept de rues partagées (notamment les rues orientées nord-sud), lancer un projet pilote de piétonisation temporaire ou saisonnière de la rue Saint-Joseph, appliquer dès que possible l'approche de rues conviviales, abaisser la vitesse de circulation dans les rues locales; • Transport en commun – privilégier l'implantation d'un tramway plutôt qu'un SRB et accélérer les projets de transport en commun structurants; • Verdissement – Dépasser la cible d'augmentation de la canopée de 3%; inciter les promoteurs à innover en matière de verdissement, exiger que chaque nouveau projet de développement immobilier comprenne obligatoirement des toits verts et des mesures de verdissement conséquentes.
18	Activités et vocation du territoire	Monsieur Léonce Naud	Hors-limite du PPU	<ul style="list-style-type: none"> • D'appuyer le retour du quartier Saint-Roch à ses anciennes limites (incluant le bassin Louise) et de prévoir des mesures pour permettre aux résidents du quartier de profiter des plaisirs de l'eau à la tête du bassin Louise (sur les termes du projet fédéral de 1981).
19	Mobilité Aménagement de l'espace public	École des Berges	Mixte Prince-Édouard / Saint-Charles	<p>Déplacements actifs et sécuritaires autour de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sur la rue du Prince-Édouard</u> : rapprocher les panneaux de vitesse à affichage variable sous les panneaux « début de zone scolaire »; Supprimer la 2^e voie de circulation en direction ouest au niveau de l'école; Élargir le lien piétonnier situé au niveau du terre-plein séparant la rue du débarcadère de l'école; Diminuer à 2 voies de circulation en direction ouest au niveau de la rue de la Couronne; Envisager le prolongement du terre-plein central à l'angle de la rue de la Couronne; • <u>Aux abords de l'école</u> : Déneiger un lien entre le parc linéaire de la rivière Saint-Charles et l'école des Berges; Aménager un lien cyclable et piétonnier entre le parc linéaire de la rivière St-Charles et la rue du Parvis; Ajouter un support à vélos de 12 places à côté du support existant;

No	Thème(s) abordé(s)	Individu ou organisme	Secteur ciblé	Résumé des demandes
				<ul style="list-style-type: none"> • <u>Sur la rue de la Couronne</u> : réduire la largeur des voies de circulation à l'intersection de la rue Prince-Édouard; • <u>Sur la rue Dorchester</u> : Implanter un feu piéton pour sécuriser la traversée à l'angle des Commissaires Est; Assurer un meilleur déneigement à l'angle des Commissaires Est / Dorchester; • <u>Sur la rue du Pont</u> : Maintenir à sens unique au sud de la rue du Prince-Édouard pour les automobilistes et à double sens pour les cyclistes; Réduire la largeur au nord de Prince-Édouard de manière à ne conserver qu'une voie dans chaque direction notamment par l'ajout d'un terre-plein central au niveau du pont Dorchester; Réduire la largeur des voies de circulation et prolonger la durée de la phase piétonne à l'intersection de la rue du Prince-Édouard; • Lorsque le centre récréatif Saint-Roch sera démoli, installer un jardin en bacs accessible à tous incluant les élèves; • Pour le personnel, l'école a besoin de 35 cases de stationnement. Pour l'instant, celui-ci doit se stationner sur les terrains de l'école, ce qui incite certains parents à emprunter le chemin piéton pour déposer leurs enfants; • La revitalisation de la piscine Saint-Roch est souhaitée et si des réaménagements ont lieu, prévoir des aménagements à l'ombre, répondant aux besoins de tous les groupes d'âge et des espaces pour s'asseoir; • Lors de la construction du nouveau centre communautaire, l'école souhaite maintenir les ententes actuelles. Elle souhaite y retrouver : une salle de psychomotricité, un espace pour cuisines collectives, une salle de spectacle, des camps pendant la semaine de relâche, des cours de yoga et de méditation, un toit vert.
20	Mobilité	Monsieur Jean-Philippe Doyle	Pôle multifonctionnel régional Charest	<ul style="list-style-type: none"> • L'Escalier des Glacis : Un cheminement piétonnier informel se fait naturellement sous les échangeurs. L'auteur souhaite que ce chemin soit mis en valeur lors des aménagements futurs du secteur. • L'Escalier Lépine : Un chemin informel traverse l'îlot compris entre le prolongement de la rue Fleurie et la rue de Saint-Vallier Est, de la rue du Pont à l'escalier Lépine. L'auteur souhaite que ce chemin soit mis en valeur lors des aménagements futurs du secteur

No	Thème(s) abordé(s)	Individu ou organisme	Secteur ciblé	Résumé des demandes
21	Aménagement de l'espace public Cadre bâti Mobilité Activités et vocation du territoire	Madame Suzanne Jobidon	Pôle multifonctionnel régional Charest	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de parcs, d'espaces verts, de jardins, de places d'amusements pour les enfants et la famille, les adolescents et les personnes âgées; Grands jardins plantés au côté des édifices identitaires du quartier (dont l'Église Saint-Roch); Parcs sportifs avec glissades hiver : parc Victoria entre autre • Beaucoup plus d'arbres dans le quartier; évaluer la santé des arbres existants; Généraliser les toits verts • Limiter la hauteur à 6 étages partout pour garder l'ensoleillement. Construire à l'échelle humaine • Protéger le patrimoine; valoriser l'église Saint-Roch • Favoriser l'accès aux services communautaires pour tous; Ajouter des logements abordables • Investir dans le transport en commun; penser aux autobus électriques, ajouter des bancs et abribus • Réduire la place allouée aux automobiles par le retrait du stationnement; Améliorer l'état des chaussées et des trottoirs; mieux déneiger pour les piétons; Ajouter 2 ascenseurs basse-ville – Haute-Ville
22	Activités et vocation du territoire Cadre bâti	Syndicat de copropriété Le Gutenberg	Pôle multifonctionnel régional Charest	<p>Relativement au stationnement Dorchester</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que l'augmentation de la hauteur soit d'au plus 19m, ce qui représente 150% du zonage actuel (13m) • Que les hauteurs incluent équipements mécaniques • Que les retraits au niveau de la rue soient significatifs • Que les retraits des portions de bâtiment en surhauteur soient significatifs • Un verdissement significatif • Une évaluation et un suivi architectural des projets du Faubourg • L'installation d'une toile de protection pendant la phase de construction
23	Cadre bâti Aménagement de l'espace public	Bien vivre à Saint-Roch	Faubourgs résidentiels nord	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une vision globale pour le faubourg résidentiel au nord de la rue Saint-Joseph <ul style="list-style-type: none"> ○ regrouper les intervenants sur la base de projets et utiliser des leaders du secteur nord pour animer et consulter ○ Évaluer la problématique des stationnements et lots vacants petits et difficiles à rentabiliser et proposer des mesures pour les améliorer visuellement

No	Thème(s) abordé(s)	Individu ou organisme	Secteur ciblé	Résumé des demandes
				<ul style="list-style-type: none"> ○ Évaluer le cadre bâti et évaluer l'opportunité de mettre de l'avant un programme pour rénover ou reconstruire spécifique à ce secteur ○ Créer des passages urbains aménagés de bout en bout entre l'axe Saint-Joseph, le faubourg et la rivière et les parcs adjacents ○ Profiter de la réfection des rues pour ajouter des arbres et arbustes, embellir et créer des rues partagées
24	Cadre bâti Aménagement de l'espace public Mobilité	Madame Dyane Plourde	Entrée de ville	<ul style="list-style-type: none"> ● Au sud de la rue de la Croix-Rouge. Limiter à 25 m les futurs bâtiments situés à l'ouest du Parc de la jeunesse et du Domaine des Berges, à l'instar de ce qui est permis dans l'aire M_EV_4. Ceci permettra selon l'auteur d'assurer une gradation suffisante vers les bâtiments du Village de l'anse (6 étages), située au nord de la rue de la Croix-Rouge. ● Conserver les arbres matures présents en façade des bâtiments fédéraux en cours de démolition ● Garantir aux citoyens que la passerelle qui surplombe l'autoroute Laurentienne sera remplacée même en cas de transformation en boulevard urbain; profiter de la nouvelle passerelle aérienne pour marquer cette entrée de la ville, à l'image d'une ville dynamique, éco-responsable, verte et sécuritaire.

Présentations verbales sans mémoire

Les enregistrements des séances d'audition des opinions sur le projet de PPU du secteur sud du centre-ville Saint-Roch sont disponibles en ligne, sur le site Internet de la Ville de Québec : ville.quebec.qc.ca/ppu

No	Thème(s) abordé(s)	Individu ou organisme	Secteur ciblé	Résumé des demandes
01	Cadre bâti	Madame Ève Lacombe	Entrée de ville	<ul style="list-style-type: none"> • Demande des toiles de protection pendant les travaux R-SC-1 <p>Inquiétudes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au sujet des travaux en cours (édifices fédéraux) • Envers la densification : violence, criminalité • Par rapport à la passerelle de l'autoroute laurentienne <p>L'aménagement des espaces verts est contradictoire avec la densification, entre le parc Victoria et la rivière Saint-Charles</p>
02	Aménagement de l'espace publique	Monsieur Dominique Champagne	Pôle multifonctionnel régional Charest	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du parc sur Caron • Demande d'expropriation pour un grand parc près du Maelstrom
03	Cadre bâti Activité et vocation du territoire	Madame Ginette de Launière		<p>A.</p> <ul style="list-style-type: none"> • A assisté à la rencontre d'information • Voisins immédiats des édifices fédéraux • Intervention de madame Lemieux auprès de monsieur Moisan • La rencontre n'a pas eu lieu • Les grues et les travaux, etc., sont apparus 3 jours avant la réception des feuillets d'information • Démolition intense • Inquiétudes envers le danger pour les stationnements <p>B.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pôle d'échange transport en commun structurant <p>Que va-t-il advenir ? Demande plus de consultations sur le réaménagement du secteur</p>

No	Thème(s) abordé(s)	Individu ou organisme	Secteur ciblé	Résumé des demandes
04	Activités et vocation du territoire	Madame Nicole Butot	Entrée de ville	<ul style="list-style-type: none"> Inquiétude envers le pôle de services qui pourrait être rétréci et préoccupation à l'égard du rachat par la fabrique de cigarettes ?
05	Activités et vocation du territoire Mobilité	Monsieur Martin April	Entrée de ville	<p>Demande :</p> <p>Qu'en est-il du projet PPU du secteur Nord et du boulevard urbain qui élargit le quartier vers le Nord ?</p>
06	Aménagement de l'espace public	Monsieur David Alexandre Bélair Paulo	Pôle multifonctionnel Charest	<p>Demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> Verdissement de la rue Narcisse Belleau
07	Aménagement de l'espace public	Madame Danièle Bilodeau	Faubourgs résidentiels nord	<ul style="list-style-type: none"> Demande que le terrain du Omer de Serres soit acquis par la ville pour créer un parc de 300 m2
08	Cadre bâti	Monsieur Nicolas Saucier	Non spécifié	<ul style="list-style-type: none"> Malaise vis-à-vis des promoteurs qui viennent demander des surhauteurs malgré le zonage déjà existant Achat en fonction du changement de la réglementation, surenchère de la hauteur Pour la densification, mais pour une autre forme de densification sur les terrains vacants La ville n'a pas à garantir les bénéfices/profits maximum aux promoteurs, citoyens corporatifs, mais aussi des promoteurs citoyens résidents Des compromis ont été faits, il faudrait éviter de revenir dessus.
09	Cadre bâti Activités et vocation du territoire	Monsieur Yves Desmarais	Faubourgs résidentiels nord	<p>3 choses ;</p> <ul style="list-style-type: none"> Viabilité économique Grands logements Familles, citoyens, bien-être et sécurité <p>Il y a un manque dans les mémoires : rien sur le secteur au nord de Saint-Joseph/Faubourg</p> <p>Valeur architecturale du faubourg et variété de grands logements et développement des terrains vacants</p>

No	Thème(s) abordé(s)	Individu ou organisme	Secteur ciblé	Résumé des demandes
				<p>Demande au PPU de se pencher davantage sur le secteur</p> <p>Selon les principes de l'urbanisme de Madame Jacobs, s'il n'y a pas de mixité entre les vieux logements et les nouveaux logements, les quartiers centraux ne survivront pas et il y a possibilité de délabrement</p> <p>Manque de mixité sociale. À l'ouest, on retrouve des propriétaires et à l'est, plus de logements sociaux.</p> <p>4 demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Petits espaces de stationnement, verdissement • Logements : maisons abandonnées ou désuètes, programme pour revitaliser et encourager le secteur • Corridors : besoin de couloirs urbains au bord de l'eau pour revitalisation de ces vieux secteurs • Infrastructures : Identifier trottoirs désuets, prévoir des plans de verdissements
10	Cadre bâti	Monsieur David Gagnon	Pôle multifonctionnel régional Charest	<p>Appuie monsieur Saucier concernant les hauteurs.</p> <p>Vitalité du quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bibliothèque, • Parc Victoria • Rue Saint-Joseph <p>Interventions artistiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce sont les êtres humains qui vitalisent le quartier • Homogénéité, par ex. : Paris <p>Demande d'opinion lors du conseil de quartier de Saint-Roch, pas de site prévu pour un centre d'injection supervisé</p> <p>Le PPU ne devrait pas prévoir tout de suite d'être rouvert, mais planifier les meilleurs sites</p> <p>Il y a des édifices en décrépitude</p>

No	Thème(s) abordé(s)	Individu ou organisme	Secteur ciblé	Résumé des demandes
11	Cadre bâti	Monsieur Harvey Élis	Non spécifié	<ul style="list-style-type: none"> Est-ce que les bâtiments en hauteur revitalisent vraiment le quartier ?
12	Cadre bâti	Madame Ève Lacombe	Non spécifié	<p>Invite les compagnies immobilières qui souhaitent de la surhauteur à réfléchir à ce dont a vraiment besoin la population L'inoccupation des espaces vacants fait monter le prix des loyers</p> <p>Demande de faire attention quant aux nouveaux projets immobiliers. Il faut assurer une vitalité économique de ceux-ci avant tout.</p>

ANNEXE 1 – COMPTE RENDU DE LA SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE

Compte-rendu

Séance d'information publique

Projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU)

Secteur sud du centre-ville de Saint-Roch

Mercredi 29 mars 2017, 19 h
École nationale d'administration publique
555, boulevard Charest Est



NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES : 40

NOMBRE DE PERSONNES QUI SE SONT
EXPRIMÉES : 20

PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS

La séance publique a été convoquée au moyen d'un communiqué de presse publié le 17 mars annonçant la démarche de consultation et envoyé par courriel aux abonnés web de la Ville et de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou. Une invitation a également été transmise aux membres du conseil de quartier de Saint-Roch et ses abonnés, ainsi qu'à la liste des personnes ayant participé aux étapes de consultations préalables, ou ayant laissé leur adresse courriel afin d'être tenues au courant des prochaines étapes. Par la suite, une invitation a été distribuée dans les boîtes aux lettres

des résidents et commerçants du secteur touché par le PPU, afin de les informer des dates des séances de consultations publiques. Le projet de PPU et la documentation relative aux consultations publiques sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec. Des copies papier du projet de PPU en version éditée sont disponibles à la table d'accueil.

1) OUVERTURE

Mme Marie Lagier, conseillère en consultations publiques, procède à l'ouverture de la séance et présente son déroulement. Mme Julie Lemieux, vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Québec et responsable de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait un retour sur la participation des citoyens aux étapes de consultation préalable. Elle fait mention des autres élus présents.

2) PROJET DE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DU SECTEUR SUD DU CENTRE-VILLE DE SAINT-ROCH

Mme Diane Collin, conseillère en urbanisme, présente le projet de programme particulier d'urbanisme. La présentation PowerPoint, le projet de PPU en version éditée, ainsi que les projets de règlements sont disponibles sur le site Internet de la Ville au www.ville.quebec.qc.ca/ppu.

3) QUESTIONS DU PUBLIC

Aménagements des parcs et espaces verts — Peut-on espérer une mise en œuvre rapide de l'aménagement de parcs et d'espaces de détente, notamment dans le secteur du poste d'Hydro-Québec?

Réponse : L'aménagement de parcs et d'espaces verts sur les terrains municipaux fait partie des projets prioritaires de la Ville. De plus, la Ville souhaite poser des gestes concrets rapidement, et lancer un signal fort pour enclencher la réalisation des projets Ville.

Est-il possible de prévoir des jeux d'eau?

Réponse : il n'est pas toujours possible d'intégrer des jeux d'eau dans les projets de parc. Cela sera évalué au cas par cas.

Un citoyen se demande pourquoi le petit parc situé à l'angle de Saint-Vallier et de Dorchester n'est pas inclus à la carte de la page 74 comme espace vert?

Il éprouve quelques inquiétudes envers les grands gabarits autorisés sur Dorchester.

Réponse : Ce petit parc est symbolisé par la forme d'astérisque. À cette échelle, il n'était pas possible de représenter le parc dans sa forme spatiale.

Quelles sont les aménagements prévus concernant le parc Henriette Belley?

Réponse : Des étapes de consultation seront organisées via le conseil de quartier de Saint-Roch de sorte à connaître et bien définir les besoins concernant le parc Henriette-Belley.

Hauteurs — Un ancien membre du conseil de quartier de Saint-Roch se questionne : suite aux focus groups menés en 2014-2015, un consensus pour des hauteurs maximales avaient été entendu, ciblant des secteurs résidentiels à 5 étages et des bâtiments le long des axes structurants à 10 étages, or ce qui était l'exception concernant les surhauteurs devient la norme, pourquoi?

Réponse : les surhauteurs respectent les hauteurs maximales autorisées. C'est le dernier étage autorisé qui est placé en surhauteur.

Concernant la hauteur maximale permise, il y a une préoccupation envers la hauteur maximale permise de 33 mètres (perte d'ensoleillement).

Échéancier de mise en œuvre – Quel est l'échéancier du PPU?

Réponse : l'entrée en vigueur du PPU est prévue pour l'été 2017.

Quand commenceraient les travaux de réalisation du PPU?

Réponse : Une fois le règlement en vigueur, la Ville pourra recevoir des demandes de permis. S'enclenche alors le processus de validation des projets de développement. Cela peut prendre du temps.

Il y a deux échéanciers distincts : celui des promoteurs privés et celui des projets Ville. Certains projets Ville vont être priorisés et inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) dès que possible, à l'image des parcs et espaces verts.

Secteur du pôle d'échange – Une résidente du secteur des coopératives de copropriétés situées en arrière des édifices fédéraux s'inquiète du développement prévu pour le pôle d'échanges du Service rapide par bus (SRB) (hauteur permise, ensoleillement, intensification de la circulation des autobus, etc.). Les citoyens seront-ils invités à donner leur avis?

Réponse : Le projet du SRB fera l'objet d'une démarche parallèle de consultation publique auprès des citoyens qui sera menée par le Bureau d'études du SRB.

YMCA et Îlot Lépine – Quel est le gabarit prévu pour le secteur des échangeurs et l'îlot Lépine? N'est-ce pas au-delà des besoins du YMCA?

Réponse : Le gabarit prévu pour le projet du YMCA a été défini en fonction des besoins identifiés par le YMCA, qui incluent ses besoins actuels et futurs.

Stationnement – Quelles mesures sont prévues pour faciliter l'accès au supermarché du Métro Gagnon? Des espaces de stationnement demeurent nécessaires.

Réponse : la vision du PPU souhaite éviter le stationnement en front de rue sur les axes importants. Toutefois, il y a une réflexion à l'échelle du secteur concernant la question du stationnement.

Est-il prévu des sanctions ou des pénalités pour les propriétaires qui tardent à lancer des travaux de reconversion de stationnement (ex. Dorchester)?

Réponse : La Ville a un nouveau pouvoir, soit celui d'augmenter les taxes sur les stationnements vacants.

Contingentement des établissements de débit de boisson – Une représentante de la Société de développement commercial de Saint-Roch (SDC) demande ce qui est prévu concernant le contingentement des établissements de débit de boisson?

Réponse : Un contingentement des établissements de débit de boisson a été établi par zone, pour les établissements de moins de 10 000 mètres carrés. Le nombre contingenté a été établi en fonction des établissements déjà établis, des demandes d'établissement déjà enregistrées, plus un. Cela ne comprend pas les établissements de plus de 10 000 mètres carrés (ex. hôtels, etc.) qui peuvent avoir un débit de boisson additionnel au contingentement.

Rue Saint-Vallier – Est-il toujours envisagé d’élargir la rue Saint-Vallier? Lors de l’annonce du projet de Service rapide par bus (SRB), il avait été mentionné que, pour compenser l’arrivée du SRB sur Charest, une option de contournement via Saint-Vallier serait envisagée et induirait un élargissement de la chaussée. Est-ce toujours le cas ? Auquel cas, est-ce que cela pourrait induire une réduction de la banquette de verdure prévue au projet du stationnement Dorchester ?

Réponse : L’emprise de la rue Saint-Vallier ne changerait pas les exigences pour le terrain privé du stationnement Dorchester.

De plus, l’hypothèse d’un élargissement de la rue Saint-Vallier avait été avancée lors de l’étude de faisabilité du SRB. Cela est en train d’être réévalué dans le cadre de l’avant-projet. Par ailleurs, concernant le projet du SRB, d’autres consultations publiques seront à prévoir.

Logement – Quel est le potentiel de nouveaux logements et de nouveaux résidents prévus pour le secteur sud du centre-ville de Saint-Roch?

Réponse : aucun chiffre formel ne peut être avancé à l’heure actuelle. Selon les potentiels de logement, et considérant l’horizon complet de réalisation du PPU, l’estimation du nombre de logements supplémentaires serait de l’ordre de 2 000 logements environ, dont 900 pour le secteur de la Pointe-aux-Lièvres.

Un représentant de la Table de quartier L’Engrenage demande comment a évolué le pourcentage de grands logements prévu dans les nouvelles constructions? Est-ce une baisse ou une augmentation par rapport à l’avant-projet?

Réponse : Il s’agit d’un ajout de grands logements par rapport à l’existant.

Marché public – Qu’en est-il de l’intérêt manifesté par les résidents du secteur lors de l’avant-projet concernant un marché public et/ou alimentaire dans le secteur?

Réponse : La fonction de marché alimentaire, de type épicerie, répond à l’usage C2. Le zonage du PPU le permet à plusieurs endroits.

Parmi les projets connus, le projet Kevlar du stationnement Dorchester a manifesté son intention d’implanter une épicerie en rez-de-chaussée.

Déplacements à pied – Avez-vous l’intention d’implanter un trottoir ou des cheminements piétonniers dans le secteur des échangeurs (du côté du Vieux-Québec)?

Réponse : la rue du Pont a été identifiée à proximité pour être un axe de transport actif à valoriser. Par la suite, des aménagements piétonniers seront intégrés dans le concept d’aménagement et de design urbain de l’espace vert du secteur des bretelles. À l’heure actuelle, il n’est pas possible de dire quelle forme cela prendra.

Un citoyen père d’enfants qui fréquentent l’école des berges mentionnent que lorsqu’ils résident à moins de 1,6 km de l’école, les élèves ne sont pas admissibles au transport scolaire. Considérant la possible augmentation de la circulation dans le quartier, la Ville devrait identifier certaines zones dangereuses.

Réponse : le Bureau du transport analyse régulièrement les parcours de cheminement scolaire, et les révisé au besoin pour identifier les zones dangereuses, localiser les brigadiers scolaires au besoin, etc. En parallèle, certains organismes, tels qu’Accès transports viables peuvent aider les parents d’élèves à mettre en place des initiatives du type Pédibus qui permettent un

accompagnement à pied des élèves. Les inquiétudes peuvent également être communiquées aux commissaires élus de la Commission scolaire de la Capitale.

Plantation et préservation des arbres — Avez-vous l'intention de planter des arbres?

Réponse : le secteur fait l'objet d'une stratégie de verdissement ciblée. Les arbres qui avaient été plantés sur le futur site du YMCA vont être déplacés dans le parc des bretelles, pour que ce soit des arbres déjà un peu matures. Par la suite, il est prévu de planter plus de 173 nouveaux arbres dans le secteur des bretelles. Certaines plantations seront réalisées dès l'été 2017, mais pour les autres, elles seront intégrées dans le concept d'aménagement et de design urbain du site.

Ce site fait partie des projets prioritaires de la Ville de Québec. Les travaux de réalisation sont retardés à l'heure actuelle par les travaux d'entretien des bretelles réalisées par le ministère des transports (MTMDET). Dès que cette étape sera franchie, les travaux débuteront, incluant une démarche de consultation citoyenne pour faire de cet espace un espace multifonctionnel, vivant et vert, répondant aux besoins des résidents.

Il s'agit du deuxième projet de plantation d'arbres en importance dans le secteur, après le secteur de la centrale de police du Parc Victoria qui accueillera 208 arbres.

Marina Saint-Roch — Une représentante de la Société de la Rivière Saint-Charles demande si l'on peut avoir des détails concernant le projet de la Marina Saint-Roch?

Réponse : Il s'agira d'établir s'il s'agit d'une rénovation ou d'une reconstruction du bâtiment de la Marina. La Ville est bien consciente du caractère stratégique du site de la Marina Saint-Roch (espace vert, visible depuis la rue du Pont, etc.) et de son potentiel. À cet effet, la Marina fera partie intégrale du projet Rêvons les Rivières, actuellement en cours, qui viendra également bonifier la vision de la Ville quant à l'aménagement et la valorisation des rivières.

Passerelle de l'autoroute Laurentienne — La Carte 6 du PPU présente les perspectives visuelles du secteur. Qu'en est-il de la passerelle qui surplombe l'autoroute Laurentienne qui disparaît sur certaines images du réaménagement du secteur?

Réponse : à l'heure actuelle, nous en sommes à l'étape de conception des plans. Il est certain qu'il y aura un effort d'aménagement pour connecter au mieux les deux côtés de la passerelle, tout en considérant une meilleure fluidité piétonne.

Un citoyen mentionne que la passerelle offre un point de vue sur Saint-Roch et sur la Haute-ville.

Ilots de chaleur — Qu'est-il prévu en matière de lutte aux ilots de chaleur, de même que pour donner accès à des toilettes publiques et à des abreuvoirs dans le secteur?

Réponse : Ces idées ont été retenues lors de l'avant-projet.

Autres — Comment faire pour maintenir la présence des propriétaires occupants dans le secteur et éviter l'embourgeoisement?

Réponse : l'enjeu de gentrification ou d'embourgeoisement existe dans le secteur comme dans tout centre-ville.

Un résident du quartier Saint-Roch, parent d'élèves de l'école Les Berges, se demande quelles sont les mesures prévues pour accueillir de nouvelles écoles? Considérant que l'école Les Berges déborde, que la Ville souhaite accueillir de nouvelles familles dans le quartier, certains terrains sont-ils ciblés pour accueillir une nouvelle école?

Réponse : Il est du ressort de la Commission scolaire de la Capitale d'énoncer un besoin pour une nouvelle école, ou un agrandissement de l'école actuelle. C'est alors l'usage C5 qui pourrait être autorisé.

4) RAPPEL DES PROCHAINES ÉTAPES

Une demande d'opinion au Conseil de quartier de Saint-Roch aura lieu le mercredi 12 avril. Par la suite, les séances de consultation tenues en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auront lieu le mercredi 3 mai à 19 h et le jeudi 4 mai à 9 h. La date limite pour s'inscrire et déposer un mémoire est le jeudi 27 avril à 16 h.

5) FIN DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 21 h.

REPRÉSENTANTS DE LA VILLE :

Mme Julie Lemieux

Conseillère municipale et vice-présidente du comité exécutif, responsable de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Mme Suzanne Verreault

Conseillère municipale et présidente du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou

Mme Chantal Gilbert

Conseillère municipale du district de Saint-Roch--Saint-Sauveur et membre du comité exécutif

Mme Diane Collin

Conseillère en urbanisme, Service de la planification et de la coordination de l'aménagement du territoire et de l'environnement

Mme Renée Desormeaux

Directrice, Division de la coordination des projets de développement

Mme Caroline Houde

Chef d'équipe urbaniste, Arrondissement de La Cité-Limoilou

M. Hervé Chapon

Conseiller à la planification des transports, Bureau du transport

M. Louis-Daniel Brousseau

Conseiller en architecture et design urbain au Service de l'aménagement et du développement urbain

M. Ghislain Breton

Conseiller en environnement, Service de l'aménagement et du développement urbain

Mme Marie Lagier

Conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne (organisatrice et animatrice de la rencontre)

Rédigé par Pauline Guyomard, conseillère en urbanisme et Belinda Pondevy, stagiaire en bureautique; Validé par Marie Lagier, conseillère en consultations publiques.